



OCTOBRE

2022



SERVICE SECURITE INCENDIE

Journée portes ouvertes

Le Service de sécurité incendie vous remercie pour votre présence à sa journée portes ouvertes du 1^{er} octobre. Nous avons adoré cet après-midi passé avec vous. Voir le sourire sur les visages fut pour nous une grande joie.

Messages de prévention.

Le Service de sécurité Incendie souhaite rappeler de précieux conseils pour ancrer ces bonnes pratiques dans nos habitudes :

- Assurez-vous d'avoir des avertisseurs de fumée en bon état de fonctionnement
Préparez-vous un plan d'évacuation. Votre plan d'évacuation doit comprendre : Les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio), 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours et un point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons.
- Ne placez jamais d'objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.
- Assurez-vous que les fils électriques de vos appareils ne sont pas brisés.
- Dégagez les sorties et les escaliers en tout temps.

Toute l'équipe vous souhaite une joyeuse Halloween !

DÉNEIGEMENT

Protection des valves d'entrée d'eau

La valve d'entrée d'eau de votre immeuble est située à l'arrière de votre résidence et souvent dans la prolongation de l'entrée d'automobile. Avisez votre déneigeur de ne pas entreposer la neige sur la valve. Dans la plupart des cas, nous avons une balise d'identification. Le but est de pouvoir intervenir rapidement en cas de fuite mais surtout que votre entrepreneur en déneigement de l'endommage pas. Les bris surviennent lorsque le déneigeur pousse la neige à l'arrière de la résidence. Nous avons dû, au fil des ans, procéder à des travaux de réparation et cela au frais du propriétaire de l'immeuble.

Il est interdit de déposer dans la rue la neige provenant des entrées d'automobile.

Le stationnement dans la rue ou des voies publiques est interdit jusqu'au 1^{er} juin.

Contrat de déneigement des rues

Le contrat a été confié à Transport Montagnais. Si vous avez des observations et commentaires durant l'hiver, svp nous les transmettre à :

schefferville.travaux.publics@gmail.com

AVIS D'EBULLITION

Les avis d'ébullition que nous émettons sont à titre préventif. Nous sommes obligés, selon le règlement sur la qualité de l'eau potable, d'aviser la population lorsque des travaux sur le réseau d'eau potable a pu altérer sa qualité. Les avis sont envoyés par courriel et

Gardons notre
ville propre, c'est
notre fierté

affichés dans des endroits publics. Inscrivez-vous aux avis en nous fournissant votre adresse électronique à schefferville1.info@gmail.com.

COLLECTE DES ORDURES

La ville ne fournit plus de bac roulant. Si vous en avez besoin, vous devez l'acheter dans un commerce. Les propriétaires sont responsables de fournir un bac roulant de 360 litres en bon état. Afin que votre bac soit ramassé, assurez-vous qu'il soit sur le bord de la rue, le matin de la cueillette avant 8 h et qu'il ne soit pas dans la neige.

Nous vous demandons de mettre vos ordures dans des sacs bien fermés. Cela évite un éparpillement dans la rue lors de la vidange.

BIN-J-CLIP POUR LES BACS ROULANTS



Le Bin-J-clip est une attache spécialement conçue pour barrer le bac à déchets domestique afin d'en prévenir l'éparpillement (vent, animaux, etc.). Ils sont gratuits et disponibles à l'écocentre ou à l'hôtel de ville.

Vous devez décrocher le Bin-J-clip les jours de collecte. L'opérateur du camion collecteur de la ville ne le décrochera pas et le bac ne sera pas vidé.

POUR VOUS TENIR AU COURANT

Pour recevoir par courriel les avis (ébullition, retour à la conformité, travaux majeurs, etc.) émis par la ville de Schefferville et/ou le Bulletin municipal, vous pouvez nous téléphoner (1 855-817-5699 poste 0) ou nous écrire (schefferville1.info@gmail.com) pour être ajouté à notre liste de contacts. Il y a aussi le site WEB de la ville (ville-schefferville.ca) et la page Facebook (facebook.com/VilleSchefferville) qui vous permet d'avoir accès à des informations supplémentaires.

***Joyeuse
Halloween***

